Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 022-212201628-20261116-2026_134-DE

Département des Côtes d'Armor
COMMUNE DE PAIMPOL

Conseil Municipal du Lundi 16 novembre 2026
Délibération

Date de la convocation : Mardi 10 novembre 2026
Nombre de membres en exercice : 29

L'an deux mille vingt-six, le lundi seize novembre, à dix-huit heures, les membres du Conseil municipal de la commune, dûment convoqués, se sont réunis à la salle Mauffray à la maison des plaisanciers de Paimpol sous la présidence de Madame Fanny CHAPPÉ.

Etaient présents :
Mme Ghislaine AMELINE DE CADEVILLE, M. Benoit BARRÉ, M. Eric BINARD, Mme Servane BOULANGER, Mme Aurélie BROMBECK, Mme Jeannick CALVEZ, Mme Fanny CHABRIER, Mme Fanny CHAPPÉ, M. Rafael CLOFENT, M. Michel DUMAIL, Mme Cécile ETRILLARD, Mme Laura FÉGARD, M. Joël HENRY, M. Philippe JEANNIN, M. Thibaut LECOMTE, M. Fabien LEMOALLE, M. Goulven MORVAN, Mme Marie-Christine NICLOUX, Mme Caroline OLLIVRO, Mme Anna PONSOT-MÉLIKIAN, M. Yann QUÉRÉ, M. Morgan RASLE-ROCHE.

Etait représentée : Mme Gaëlle BOUCHER par délégation à M. Morgan RASLE-ROCHE.

Absents : Mme Catherine ANDRÉ-LANDAIS, Mme Nathalie BOULARD, M. Kévin CADIC, M. Mathieu DUIGOU, Mme Martine LE BOUCHER, M. Michel MONNERET, Mme Caroline OLLIVRO.

Secrétaire de séance : Mme Aurélie BROMBECK.

Présents : 21 Représenté : 1 Absents : 7 Votants : 22

REMBOURSEMENT DE FRAIS D'ELIMINATION DE NIDS DE FRELONS ASIATIQUES

Rapporteur : M. Jeannin.

Depuis 2017, la commune de Paimpol a décidé de s'engager dans la lutte visant à éliminer les frelons asiatiques. Bien que depuis 2022, Guingamp Paimpol Agglomération ne participe plus financièrement à la destruction des nids de frelons asiatiques, la commune souhaite néanmoins poursuivre la prévention du danger de prolifération de cette espèce. À ce titre, elle rembourse les frais d'élimination des nids de frelons asiatiques engagés par les particuliers ou entreprises paimpolais.

Les règles de remboursement posées par la délibération du 28/03/2022 sont les suivantes :

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 022-212201628-20261116-2026_134-DE

- Participation de la commune à hauteur de 50 % maximum du montant TTC de la facture acquittée par une entreprise spécialisée. La participation de la commune est plafonnée à 40 € pour un nid primaire.
- Participation de la commune à hauteur de 50 % maximum du montant TTC de la facture acquittée par une entreprise spécialisée. La participation de la commune est plafonnée à 80 € pour un nid secondaire.

En 2025, la commune a participé financièrement à la destruction de 57 nids dont 47 nids secondaires et 10 nids primaires.

En 2026, la commune a participé à ce jour à la destruction de 39 nids secondaires et 10 nids primaires.

Il convient d'approuver le remboursement selon les modalités fixées par la délibération du 28/03/2022 des frais pour les personnes et montants ci-après.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Ressources humaines et finances du 6 novembre 2026,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Ressources humaines, finances et administration générale,

Sur la proposition de la Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

APPROUVE le remboursement selon les modalités fixées par la délibération du 28/03/2022 des frais pour les personnes et montants en annexe,

AUTORISE la Maire ou son représentant à signer tout acte aux effets ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Pour la Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services,
Delphine ROUXEL

MAIRIE DE PAIMPOL (Côtes d'Armor)

La Secrétaire de séance,
Aurélie BROMBECK

VILLE DE PAIMPOL
Acte certifié exécutoire
Transmis au Représentant
de l'Etat et affiché le 18/11/2026

Pour la Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services,
Delphine ROUXEL

MAIRIE DE PAIMPOL (Côtes d'Armor)

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR – Commune de PAIMPOL

Délibération N° 2026-134

SUBVENTIONS FRELONS ASIATIQUES ANNEE 2026- VERSEMENT 3							
NOMBRE	NOMS	PRENOMS	ADRESSE	NID	PRESTATAIRES	MONTANT FACTURE	MONTANT SUBVENTION
1	JEANNIN	PHILIPPE	1 CHEMIN DE LOSTANG	SECONDAIRE	EI GUEPES SERVICES	118,25 €	59,12 €
2	FOURDILIS	ADRIENNE	2 KERNOA	SECONDAIRE	J PERON	82,50 €	41,25 €
3	CROISSANT	GUY	1 GARDEN PARK MEUR	SECONDAIRE	EI GUEPES SERVICES	118,25 €	59,12 €
4	PERRETTE	CHRISTIANE	14 RUE DE KERIAGU	SECONDAIRE	EI GUEPES SERVICES	143,00 €	71,50 €
5	JACOB	PHILIPPE	772 CHEMIN DE LA CROIX BARILLET	SECONDAIRE	EI GUEPES SERVICES	118,25 €	59,12 €
6	DAUPHIN	MARYVONNE	4 IMPASSE DE PENVERN	SECONDAIRE	EI GUEPES SERVICES	118,25 €	59,12 €
7	BOCHER	GUY	15 RUE DU FOUR A CHAUX	SECONDAIRE	EI GUEPES SERVICES	181,50 €	80,00 €
8	PIGNATA MONTI	EIKO	10 RUE DE KERNOA	SECONDAIRE	EI GUEPES SERVICES	118,25 €	59,12 €
9	MENGUY	YVETTE	11 RUE STANG NEVEZ	SECONDAIRE	EI GUEPES SERVICES	118,25 €	59,12 €
10	STERNBERG	GERARD	32 RUE DES 5 MAQUISARDS	SECONDAIRE	EI GUEPES SERVICES	118,25 €	59,12 €
11	GUIVARC H	CLAIRE	7 GARDEN VILIOU	SECONDAIRE	SOS NUISIBLES	120,00 €	60,00 €
12	GUERIN	JEAN LUC	16 CHEMIN DE CROAS GUIGUIN	SECONDAIRE	EI GUEPES SERVICES	143,00 €	71,50 €
13	LE CALVEZ	OLIVIA	6 RUE DE LA FONTAINE PIERROT	SECONDAIRE	EI GUEPES SERVICES	118,25 €	59,12 €
14	MASCART	JEAN YVES	27 RUE BECOT	SECONDAIRE	EI GUEPES SERVICES	118,25 €	59,12 €
15	GALLAIS	FLORENCE	448 HENT KROAS TI MADEC	SECONDAIRE	SOS NUISIBLES	175,00 €	80,00 €
16	ALLAIS	YVONNE	2 TOULL AR C HWILED	SECONDAIRE	MDBS	125,00 €	62,50 €
17	BOSCHAT	ARLETTE	3 RUE DE POULGOIC	SECONDAIRE	EI GUEPES SERVICES	118,25 €	59,12 €
18	LESBEC	CHRISTIAN	10 RUE JOLIOT CURIE	SECONDAIRE	EI GUEPES SERVICES	220,27 €	80,00 €
19	LE GUILLOUX	VERONIQUE	2 CHEMIN DE PENN CREC'H	SECONDAIRE	EI GUEPES SERVICES	118,25 €	59,12 €
20	CARO	DALLILAH	16 RUE JOLIOT CURIE	SECONDAIRE	EI GUEPES SERVICES	118,25 €	59,12 €
21	FERREIRA	FRANCOIS	265 CHEMIN DE LEZVENNEC	SECONDAIRE	EI GUEPES SERVICES	118,25 €	59,12 €
22	LECOCQ	EL BOUSSARGHIN	2 BIS HENT KREC H DERRIEN	SECONDAIRE	J PERON	77,00 €	38,50 €
							135

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 022-212201628-20261116-2026_134-DE

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 022-212201628-20261116-2026_134-DE